



Administration de la nature et des forêts
Triage Kehlen
1, rue du Village
L-7473 SCHOENFELS

N/Réf.: 103785 / 01

V/Réf.: Kehlen001

Madame, Monsieur,

En réponse à votre requête du 30 août 2022 par laquelle vous sollicitez l'autorisation pour la restauration d'une lande à callune existante au lieu-dit « Telpeschholz » dans la commune de Kehlen sur un fonds inscrit au cadastre de la commune de KEHLEN: section D de DONDELANGE (Telpeschholz), sous le numéro 132/565, j'ai l'honneur de vous informer qu'en vertu de la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, je vous accorde l'autorisation sollicitée aux conditions suivantes :

1. Les travaux seront réalisés sur un terrain inscrit au cadastre de la commune de Kehlen, section D de Dondelange, sous le numéro 132/565, au lieu-dit « Telpeschholz », conformément à la demande et aux plans soumis.
2. Les travaux seront réalisés selon les règles de l'art et respecteront au maximum la nature.
3. La bande de travail sera réduite au strict minimum.
4. Les travaux de débroussaillage seront réalisés entre le 1^{er} octobre et fin février.
5. En cas d'un débroussaillage avec des machines, il devra être veillé scrupuleusement à ce qu'aucun dégât ne sera causé au sol. En aucun cas, des travaux mécaniques ne pourront être réalisés sur des sols mouillés.
6. Le bon moment est à coordonner avec le préposé de la nature et des forêts qui pourra interdire les travaux mécaniques en période de mauvais temps.
7. Afin de garantir une gestion optimale du site, le broyage des rejets de souche est autorisé entre le 1^{er} octobre et fin février.
8. Toute incinération est interdite.
9. Tout le matériel ligneux et toute végétation seront enlevés immédiatement hors du biotope.

La présente vous est accordée sans préjudice d'autres autorisations et du droit de superficie éventuellement requis.

En vertu de l'article 60, paragraphe 2, dernier alinéa, de la prédite loi modifiée du 18 juillet 2018, vous êtes tenus d'afficher l'autorisation de la construction projetée aux abords du chantier pendant 3 mois dès réception de la présente.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour la Ministre de l'Environnement,
du Climat et du Développement durable



Marianne Mousel
Premier Conseiller de Gouvernement

Copies pour information :

- Arrondissement CENTRE-OUEST
- Commune de KEHLEN